



ARRETE DU CONSEIL COMMUNAL

concernant les différents émoluments du service du domaine public

(Du 18 janvier 2023)

Le Conseil communal de la Commune du Locle,

Arrête :

Article premier.- Les émoluments communaux suivants sont perçus par le service du domaine public :

Tarif du service du domaine public

- Frais pour intervention de police (dénonciation)	Fr.	100.-
- Transport de chien au chenil	Fr.	50.-
- Restitution de chien en fourrière	Fr.	50.-
- Apposition de scellés	Fr.	62.-
- Ouverture de porte	Fr.	30.-
- Exhumation	Fr.	100.-
- Arrêté de circulation	Fr.	200.-
- Octroi d'une dérogation à l'interdiction de circuler	Fr.	25.-

Location de matériel et signalisation routière

- Signal – cône – barrière en bois (par jour)	Fr.	5.-
- Lampe de signalisation (par jour)	Fr.	10.-
- Barrière extensible (par jour)	Fr.	50.-
- Pose et dépose signalisation par le service du domaine public	Fr.	30.-
- Pose et dépose signalisation pour les entreprises par la voirie	Fr.	300.-

Taxi

- Contrôle du taximètre	Fr.	60.-
-------------------------	-----	------

